

E FOOT 38

PV N° 310



du jeudi 22 septembre 2016



SAISON 2016-2017

Journal officiel du District de l'Isère de Football



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

Table des Matières

Cette Semaine :

SECRETARIAT ADMINISTRATIF	3
COMMISSION D'APPEL	4
COMMISSION DES ARBITRES	5
COMMISSION DELEGATIONS	7
COMMISSION ETHIQUE.....	9
COMMISSION FEMININES	10
COMMISSION FOOT ENTREPRISE	12
COMMISSION FUTSAL.....	12
COMMISSION DES REGLEMENTS	14
COMMISSION SPORTIVE	21
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS.....	26
COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE.....	27
COMMISSION TECHNIQUE.....	27
COMMISSION DES TERRAINS.....	28
UNAF	28

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fff.fr



ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

NOS PARTENAIRES



SUD RHÔNE ALPES
BANQUE ET ASSURANCE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Isère
Direction
Départementale de la
Cohésion Sociale



isère
LE DÉPARTEMENT
www.isere.fr



MEMOCLUB
votre nom devient une marque
www.memoclub.fr / Tél : 04 76 33 05 91
TEXTILES ET OBJETS PUBLICITAIRES



bec
bureau
équipement
conseil

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 20 SEPTEMBRE 2016

REUNIONS GESTION DES CONFLITS

Le football est source de conflits entre les différentes parties d'une rencontre de football (joueurs, arbitres, dirigeants, spectateurs).

La gestion de ces instants est difficile, nous vous proposons une discussion entre les divers acteurs du football en présence du Docteur Christian SCELLIER Président de la Commission Médicale, et Madame Sabine Ruffio-Thery, psychologue du sport.

Ces réunions sont programmées sur 3 dates :

- **Lundi 17 octobre 2016 (1^{ère} réunion) à 19h**
- **Lundi 14 novembre 2016 (2^{ème} réunion à 19h**
- **Lundi 12 décembre 2016 (3^{ème} réunion) à 19h**

Nous vous avons adressé par la messagerie officielle du club un coupon-réponse à nous retourner pour votre participation, au plus tard le 3 octobre 2016.

Pour information, 15 participants maximum seront inscrits par ordre d'arrivée.

CAISSE DE PEREQUATION - FRAIS D'ARBITRAGE

Cette saison la caisse de péréquation pour les frais d'arbitrage va de **l'Excellence à la 3[°] Division**. Cela signifie que dans ces catégories vous n'avez plus besoin de payer les arbitres directement au match.

Par contre pour la catégorie de la **4[°] Division, les féminines, les jeunes, le futsal, le foot entreprise et les Coupes, sauf les finales**, les arbitres devront être payés au match moitié moitié par les 2 clubs.

TRESORERIE

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION – DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

FORFAIT JOURNEE

Du 17-18 Septembre 2016

Amende 32 €

GONCELIN	1D
USVO	3D
ECBF	U13
PIERRE CHATEL	U13
BEAUREPAIRE	U13
VEZERONCE HUERT	1D

FORFAIT GENERAL U19

Du 19 Septembre 2016

Amende 90 €

MOS 3 RIVIERES	U19
----------------	-----

NON SAISIE DE RESULTATS INTERNET

Du 17 Septembre 2016

Amende 11 €

LA TOUR ST CLAIR	U13
2 ROCHERS	U13

FM NON RETOURNEE

Du 11 Septembre 2016

Amende 75 €

NOYAREY	CI
SEREZIN	CI



CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : NOYAREY – NOYAREY – MARTINEZ J. – LRAF – PAPILLON A – PLATEL Y – LAURO M. – ANAR AKDIM K. – SEYSSINS – O. NORD DAUPHINE – DOS SANTOS F. – MARGUET F. – LHUILLIER LUDOVIC – FERNANDES C. – MILIANI H. – BOUILLON K.

REGLEMENTS: CHARVIEU – BALMES NORD ISERE – AFP VOIRON – VOIRON MOIRANS – VAREZE – ESTRABLIN – CVL 38 – VALLEE DU GUIERS (2) – BILIEU – EYBENS – SEYSSINET – RO-CLAIX – CREYS MORESTEL – VALONDRAS – VAREZE – SEREZIN – CROLLES – MARTINEROIS – CROLLES.

APPEL : LRAF – VILLENEUVE (2)

COMMISSION D'APPEL

TÉL : 04 76 26 87 72

APPEL REGLEMENTAIRE REUNION DU MARDI 20 SEPTEMBRE 2016

(04.76.26.87.72) – mardi à partir de 16 H.

AUDITION DU MARDI 20/ 09/ 2016

RELEVÉ DE DECISION

Composition de la commission d'appel du district :

Président : M. VACHETTA

Présents : V SCARPA, G. BISERTA.

Excuses: G. DENECHERE, J-M. KODKJADJANIAN, R. NODAM, A. SECCO,
Y. DUTCKOWSKI, R. GUEDOUARD.

DOSSIER N° 3 : Appel du club de AJAT VILLENEUVE de la décision de la Commission des règlements prise en sa séance du 13/09/2016 et parue le 15/09/2016 ayant mis le club de VILLENEUVE en infraction de trésorerie au 18 Juillet 2016 avec interdiction d'engagement d'équipes pour la saison 2016/2017.

La commission :

Infirmes la décision de la commission des règlements et demande à la commission sportive d'engager dans les compétitions du District de l'Isère les équipes du club de l'AJAT VILLENEUVE à la date du 18 Juillet 2016.

Michel VACHETTA
Président

Gaétan BISERTA
Secrétaire

COMMISSION DES ARBITRES

REUNION DU MARDI 20 SEPTEMBRE 2016

Président : A. SERVE

CTDA : N. BROTONS

Présents : P CALUORI, J.M KODJADJANIAN, J CHARLES, J VELOSO, J SABATINO

FORMATION INITIALE ENTRÉE DANS L'ARBITRAGE 2016

La prochaine session de Formation initiale entrée dans l'arbitrage aura lieu les 24, 25 et 26 Octobre 2016 au TSF à Voiron.

La fiche d'inscription en ligne.

ATTENTION: Note aux arbitres SENIORS / JEUNES RATTRAPAGE STAGE

Le 11 Novembre 2016 de 7H45 à 12H00

**Lieu : Complexe Colette BESSON
274 Route des Bethanies
38430 MOIRANS**

Présence obligatoire des ARBITRES ABSENTS.

Le Samedi 10 Septembre 2016, ainsi que les arbitres ayant échoués le test physique ou n'ayant pas effectués le test pour différentes raisons

RAPPEL AUX ARBITRES CONCERNANT LE QUESTIONNAIRE ANNUEL MAISON :

Le questionnaire annuel maison est à effectuer avant le 25 septembre 2016 (dernier délai, aucun rattrapage possible). Les arbitres n'ayant pas effectués ce questionnaire seront pénalisés par un malus sur leur classement en fin de saison, conformément au règlement intérieur de la CDA.

QUESTIONNAIRE MAISON ANNUEL et NOUVELLES LOIS DU JEU 2016/2017

Le questionnaire maison annuel est en ligne sur le site du District de l'Isère (*rubrique Arbitrage Formations*) depuis le **lundi 25 Juillet 2016 à 18H00**, et doit être effectué avant la date **limite** du **Dimanche 25 Septembre 2016 à 20H00** (heure à laquelle le questionnaire ne sera plus disponible). Lien direct vers le questionnaire : <https://goo.gl/forms/lpkqRPhB2LIZDGz1>

Le questionnaire est constitué de questions **QCM à remplir en ligne** (aucun format papier n'est accepté) et porte exclusivement sur les **nouvelles Lois du Jeu 2016/2017** (parmi lesquelles il y a de très nombreux changements). Afin de vous aider dans vos réponses, un **document relatif à ces nouvelles Lois est également téléchargeable** sur le site du District (*rubrique Arbitrage > Documents > Nouvelles lois du jeu IFAB 2016/2017*). Lien direct vers les Lois du Jeu IFAB 2016/2017 : <http://urlz.fr/3Y2H>

Il est vivement conseillé (pour ne pas dire obligatoire) de **bien lire ce document avant de répondre au questionnaire.**

NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR CDA 2016/2017 :

Le nouveau Règlement Intérieur de la CDA est en ligne sur le site du District. Il est fortement conseillé aux arbitres d'en prendre connaissance.

Nouveau Livres des Lois du Jeu 2016/2017 :

Les nouveaux livres des Lois du Jeu 2016/2017 « Le football et ses règles » sont disponibles au District. Prix 28 Euros. (Prendre contact avec le CTDA)

Fiches de Renseignements :

Les fiches de renseignements arbitre pour la saison 2016/2017 sont à remplir en ligne sur le site du District (*rubrique Arbitrage, Documents, Dossier Arbitre 2016/2017*).



COMMISSION MEDICALE ET COMMISSION DES ARBITRES

Dossiers médicaux des arbitres : Message à destination des arbitres qui vont renouveler leur licence et vont faire leur visite médicale.

Information pour les arbitres qui souhaitent renouveler leur licence sur la saison 2016/2017.

Afin d'éviter les examens inutiles ou au contraire éviter les retours pour examen manquant, voici quelques précisions sur la visite médicale.

Dans tous les cas de figure, vérifiez bien que le médecin contrôle votre vue et le note sur le dossier.

De même il doit marquer la date PRECISE de votre dernier vaccin antitétanique (pour cela, emmenez votre carnet de santé lors de la visite).

* Vous avez moins de 35 ans : inutile de refaire un Électrocardiogramme puisque déjà fait lors d'une visite précédente.

* Vous avez entre 35 et 50 ans : Électrocardiogramme obligatoire tous les 5 ans, mais PAS PLUS.

Ou l'épreuve d'effort chez un cardiologue si vous avez plusieurs facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

* Vous avez plus de 50 ans : l'épreuve d'effort tous les ans ou tous les 2 ans selon votre nombre de facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

Inutile de répéter les examens tous les ans quand ce n'est pas demandé, cela coûte cher, vous encombrez les consultations des cardiologues ou de votre médecin. Mais inversement, inutile d'envoyer votre dossier s'il n'est pas rempli correctement.

Il vous sera retourné d'où perte de temps pour tout le monde ; vous, votre médecin, la CDA, le secrétariat et le médecin du District.

Merci de votre attention.

PRENDRE RENDEZ-VOUS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, ATTENTION A L'ATTENTE.

Le dossier MEDICAL est téléchargeable sur le site du DISTRICT (lien ARBITRAGE)

CONTACTS COMMISSION :

Président :

André SERVE Port. : 06 82 75 50 07 / Tél. Dom. : 04 74 86 16 63 – Mail : andre.serve@free.fr

Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) :

Nicolas BROTONS Port. District : 06 95 14 29 38 – Mail District : nicolas.brotons@isere.fff.fr

Désignateur arbitres adultes :

Albert BROUTY Port. District : 06 17 14 62 03 / Port. : 06 31 79 46 91 Mail : albertbrouty@aol.com

Désignateur jeunes arbitres :

Eric FIARD Port. District : 06 46 41 36 44 / Port. : 06 70 29 68 27 / Mail : veyet.fiard@yahoo.fr

Désignateur Observateurs :

Jean-Marie KODJADJANIAN Port. : 06 81 81 90 32 – Mail : jmarie.kodja@yahoo.fr

Désignateur Futsal et Foot Entreprises :

Fernand RODRIGUES Port. District : 07 85 98 74 44 / Port. : 06 16 33 38 84 – Mail : fernandrodrigues21@gmail.com

Correspondant Trésorerie : José VELOSO Port. : 07 87 55 57 16 – Mail : jose-veloso@wanadoo.fr



Afin de répondre aux attentes des clubs et des arbitres, la CDA a fait en sorte d'avoir des REFERENTS dans les divers SECTEURS géographiques du département :

Secteur FONTAINE / PONTCHARRA / LA MURE
KRISTO Dimitri (CDA) : 06 37 97 88 14

Secteur VOIRON / SAINT MARCELLIN
BROUTY Albert (CDA) : 06 31 79 46 91

Secteur NORD-ISERE
MORE Stéphane (CDA) : 06 84 05 53 97

Secteur BIEVRE-VALLOIRE
SERVE André (CDA) : 06 82 75 50 07

COURRIERS

Courriers divers :

CDA HAUTE SAVOIE : Pris note
DTA/ FFF : Réunion du GT, du CTDA ISEROIS.
LRAF : Pris note

COURRIERS CLUBS

CS FOUR : Affaire classée, remerciement.
FC SEYSSINS : Enquête en cours n°01 CDAI 16/17

UO PORTUGAL : Enquête en cours n°02 CDAI 16/17
VALLEE du GIERS : Enquête en cours n°03 CDAI 16/17

COURRIERS Arbitres :

Mr BRIOUA Noureddine : Reçu Attestation
Mr LALO Aboubaker : Pris note
Mr DARBON: Prendre contact avec le Président de la CDA

ATTENTION L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES T'ES SUR LA TOUCHE LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION DELEGATIONS

REUNION DU MARDI 20 SEPTEMBRE 2016

PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06.33.54.57.25

MEMBRES : BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC

EXCUSES : DENECHERE GILLES

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

Pour information : Si vous utilisez cette adresse e-mail, il est inutile de faire une copie au District.

Un transfert est fait automatiquement.

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

MESDAMES, MESSIEURS LES CORRESPONDANTS DE CLUBS :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur donner : L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués 2016-2017.



L 'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR



PV N° 310 **JEUDI 22 SEPTEMBRE 2016**

PLENIERE DES DELEGUES :

Pour rappel, la plénière des délégués aura lieu le Vendredi 23 Septembre 2016 à 18H30 Salle Pierre Dubois au District de L'Isère.

COURRIERS :

Courrier reçu : LRAF

Rapports reçus : BALDINO Aldo, BENZEGHIBA Tofik, MORE Claude, HAMED HEZAM Zine

Rapports en attente de réception : DUTCKOWSKI Yoan

Demandes de délégué : SEYSSINET (Nécessaire Fait)

Indisponibilités : COTTIER Raphael, BUOSI Bernard, BECHET Patrice, DENECHERE Gilles

Bernard BLANCHEFLEUR	du	02/10/2016	au	02/10/2016
Raphael COTTIER	du	01/10/2016	au	02/10/2016
Patrice BECHET	du	09/10/2016	au	10/10/2016
Bernard BUOSI	du	15/10/2016	au	17/10/2016
Gilles DENECHERE	du	29/10/2016	au	30/10/2016

RECTIFICATIF DE DESIGNATION :

Samedi 17 Septembre				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
U19 Excellence	MANIVAL	SEYSSINET	Yoan Dutckowski	Frais au Club de Seyssinet

DESIGNATIONS :

Dimanche 25 Septembre				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Senior 2 ^{ème} Division Poule B	TUNISIENS Saint Martin d'Hères	ST LATTIER	Claude More Amar Remli	Frais au Club de St Lattier

Samedi 01 Octobre				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
U19 Promotion Excellence	2 ROCHERS	CROLLES	Bernard Buosi	Frais au Club de 2 Rochers

Dimanche 02 Octobre				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Senior 3 ^{ème} Division Poule F	RO-CLAIX 2	LIERS	Estelle Staes	Frais au Club de Liers

Samedi 15 Octobre				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
U19 Promotion Excellence	2 ROCHERS	ISLE D ABEAU	Yoan Dutckowski	Frais au Club de 2 Rochers

COMMISSION ETHIQUE

RÉUNION DU MARDI 20 SEPTEMBRE 2016

Présents : MALLET, GIROUD-GARAMPON, BERT, EL GHARBI, MONTMAYEUR

COURRIERS

Seyssins : match Seyssins contre Pontcharra, le dossier a été transmis à la commission des arbitres pour suite à donner

RECIDIVE CLUBS

RAPPEL RECIDIVE CLUB

Ci-dessous en complément du tableau que vous pouvez retrouver sur le site du district onglet « éthique », les clubs qui doivent effectuer des formations et la date butoir où ces formations doivent être terminées y compris la certification :

CLUB CONCERNE	DATE BUTOIR
MISTRAL	29/10/2016
CHATTE	10/12/2016
BOURBRE	23/12/2016
VILLENEUVE	03/03/2017
SUD ISERE	31/03/2017
MARTINEROIS	24/03/2017
FC2A	14/04/2017
VILLENEUVE	12/05/2017
ESPOIR ST CLAIROIS	19/05/2017
VILLENEUVE	30/06/2017

Les clubs ont reçu l'information par courrier postal et sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

De plus lors de la parution des dates de formation de la saison 2016-2017 tous ces clubs ont reçu l'information directement sur leur boîte mail officielle.

DELEGUES CLUB

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous transmettrons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucun envoi partiel ne sera effectué. Les vignettes sont envoyées au président du club

Listes reçues : Manival, Izeaux, Asieg, UOP, St Hilaire de la Côte, Tignieu Jamezyieu, Union Nord Isère, Noyarey, Ver Sau, Lca, Lauzes, Anthon, Miribel, Oyeu, Liers, Pays d'Alleverd, Four, La Batie Divisin, St Quentin, Sud Isère, , Bourg d'Oisans, Chabons, Seyssins, St Joseph de Rivière, Vallée du Guiers, St Geoire en Valdaine, Deux Rochers, Beauvoir, St Marcellin, Turcs de la Verpillère, Unifoot, Ruy Montceau, Mos3r, Goncelin, Entent foot etangs, Beaurepaire, Asieg, Voreppe, St Lattier, Susville, Valondras, Cassolard Passageois, Cvl 38, Vazeze, Tullins, St André le Gaz, St Antoine, Pontcharra, Estrablin



Listes transmises semaine 38 : Vallée du Guiers, Chabons, St Joseph de Rivière, Deux Rochers, Beauvoir, Ruy Montceau, Mos3r, Goncelin, Entente foot Etangs, Beaurepaire, Asieg, Voreppe, St lattier, Susville

Listes en attente : St Geoire en Valdaine, St Marcellin, Turcs de la Verpillère, Seyssins, Valondras, Cassolard Passageois, Cvl 38, Vazeze, Tullins, St André le Gaz, St Antoine, Pontcharra, Estrablin

Nous vous conseillons de vous reporter à l'article 44 des règlements du district.

COMMISSION FEMININES

RÉUNION DU MARDI 20 SEPTEMBRE 2016

Président : J. Issartel

Présent: Th Truwant,

Excusée: A. Brault

RAPPEL

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF** (circulaire 4.02 juillet 2014)

IMPORTANT

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

COURRIERS : VALLEE DU GUIERS, ENTENTE GRESIVAUDAN 2 F, HAUTE TARENTEISE, L C A FOOT, IZEAUX, GRESIVAUDAN, ARBITRES SAVOIE , SEYSSINS , MARTINEROIS , RHONE – ALPES ,L C A FOOT

DEROGATION U 16 F / U 17F pour jouer en seniors (compétitions district)

La demande de dérogation concernant la possibilité d'utiliser 1 U 16 F et 2 U17 F a été validée par le comité directeur de la ligue (uniquement pour jouer en équipe 1^e)

Important : cette année, la commission des arbitres va promouvoir l'arbitrage au féminin. Une action de promotion aura lieu lors du rassemblement féminin du 2 octobre 2016 à Crolles

Le rassemblement féminin aura lieu à Crolles. Inscriptions et informations : se reporter dans l'onglet féminin

FRANCE - BRESIL

Très belle affluence, ce vendredi, au stade des Alpes. Ce succès est dû en partie aux clubs qui ont permis à leurs licenciées de venir encourager l'équipe de France et de participer à cette fête.

Le Président de la Fédération Noël Le Graet a été impressionné par cette ferveur et a déclaré que le stade des Alpes, au vu des 2 derniers événements (coupe de France et ce match international) était bien placé au niveau de l'organisation de la coupe du Monde 2019.



CHAMPIONNAT A 11

La 2e journée du 25 septembre 2016 est reportée au 9 octobre 2016

A l'issue de la 1° phase sera disputée une seconde phase avec une poule Excellence de 8 équipes et une poule de promotion d'excellence avec 9 équipes

La poule d'Excellence sera composée des deux premiers de poule de brassage et des 2 meilleurs 3° de poule de brassage

CHAMPIONNAT A 8

Poule A

MARTINEROIS: aucune date disponible, contactez VALMONTOISE pour jouer en semaine (voir si éclairage homologué)

DOMENE : OK si éclairage homologué

Poule E

C V L 38 : Pour jouer le samedi en soirée à 17H30, il vous faut d'abord l'accord du club adverse et pouvoir disputer vos rencontres sur un terrain où l'éclairage est homologué E-Foot à 11

CHAMPIONNAT U 15 F

Nous organisons un championnat U 15 F pour la saison à venir, les inscriptions sont à finaliser sur foot clubs. La commission se tient à la disposition des clubs pour toutes explications sur ce nouveau championnat. Pour rappel peuvent jouer dans cette compétition les U15F, U14F, U13F et 3 joueuses U12F au maximum par équipe.

Limite date d'inscription 26 09 2016

Début du championnat le 8 octobre 2016

Les matchs se dérouleront en 2 mi-temps de 35 minutes ; les règles du jeu sont les mêmes que les U18F

COUPE A 11 MONIQUE BERT

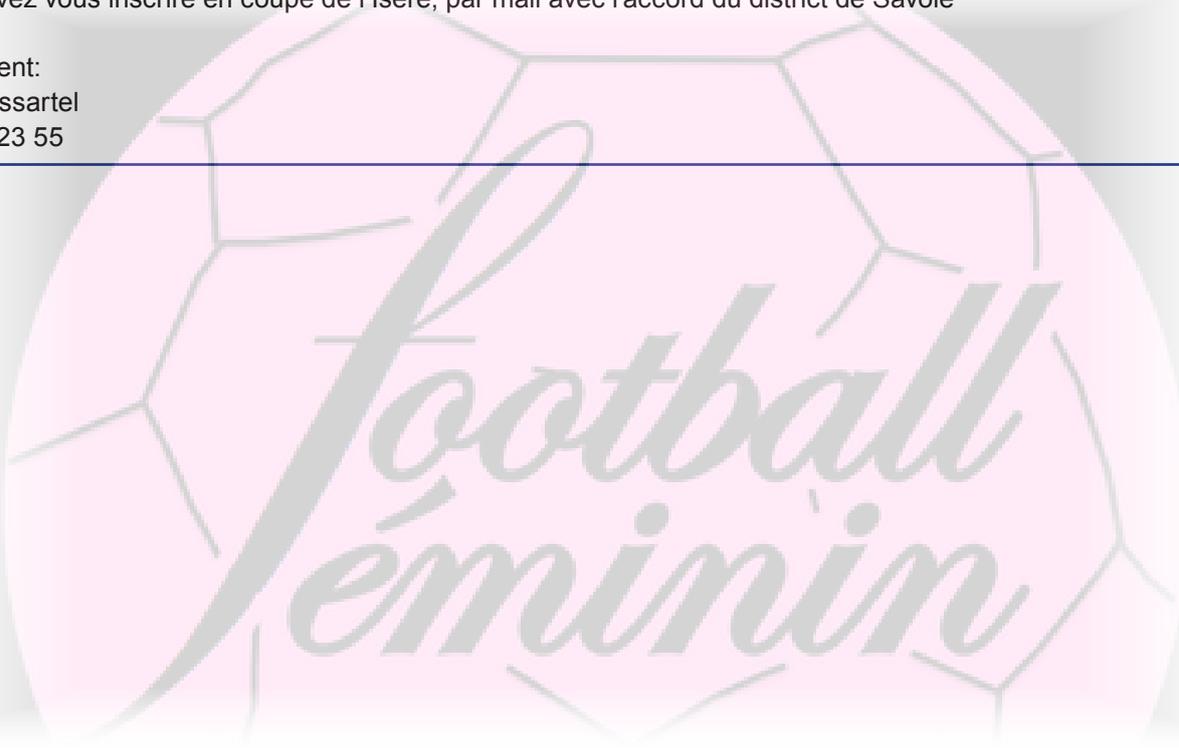
LA MOTTE SERVOLEX

Vous pouvez vous inscrire en coupe de l'Isère, par mail avec l'accord du district de Savoie

Le Président:

Jacques Issartel

06 34 87 23 55



COMMISSION FOOT ENTREPRISE

REUNION DU MARDI 20 SEPTEMBRE 2016

Présent : Patrick MONIER.

CORRESPONDANCE

Courriel Commission Foot Entreprise : foot-entreprise@isere.fff.fr

7. **Ville de Grenoble, terrains** : noté. Retour réponse par mail.

8. **CSA Varcès** : noté. N° d'affiliation = 682038.

9. **Sport et Foi** : noté. Documents transmis à la commission compétente.

ENGAGEMENTS ET LICENCES

Joueurs et Dirigeants : le 03/10/2016 approche...et, à ce jour, seulement 10 dirigeants et 31 joueurs sont actuellement licenciés (5 clubs différents). A noter les demandes en attente de validation de 10 licences dirigeants et 48 licences joueurs (7 clubs).

COMPETITIONS

Si les compétitions ne peuvent démarrer le 03/10/2016, la CFE sera sans doute amenée à revoir le planning des coupes. Pour rappel, les lundis 17/04, 01/05, 08/05 et 05/06/2017 seront fériés.

Coupes de l'Isère à 11 (coupe de l'Isère et coupe repêchage René Laffont) : les équipes foot à 8 peuvent participer aux coupes foot à 11. S'inscrire auprès du district avant le 18/10/2016.

COMMISSION FUTSAL

T. 04.76.26.87.74

REUNION DU MARDI 20/09/2016

Présents : LOUIS J, CARRETERO C, MUFFAT-JOLY M.J

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

La Commission Futsal rappelle aux clubs qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous



Suite à la réunion de début de saison du vendredi 02/09/16, la commission vous rappelle que tous les clubs absents auront leurs rencontres perdues tant qu'ils ne se seront pas présentés au DIF auprès de la Commission Futsal.

Clubs ne s'étant pas présentés auprès de la commission Futsal au DIF en date du 20/09 : Martinerois Futsal, AJFC. Dossier transmis à la Commission des Règlements pour suite à donner.

COURRIERS :

Arbre de Vie : équipes 1 et 2 engagées en coupe Isère Futsal.

Touvet Terrasse : engagement d'une 2° équipe.

Seyssinet : Lu et noté.



INFOS :

ATTENTION vous devez nous renvoyer les coordonnées de votre correspondant d'équipe, le lieu, l'heure et le jour de la rencontre ainsi que l'AOP (arrête d'ouverture au public fait par les mairies)
Ces infos doivent obligatoirement nous être communiquées par mail à l'adresse LRAFOOT.ORG.

AOP reçus : RCA, AS Domarin, JOGA, Pays Voironnais.

COUPE DEPARTEMENTAL FUTSAL

Liste des équipes engagées ce jour :

- Domarin
- Espoir Futsal
- RCA
- JOGA 2
- Arbre de Vie 1
- Arbre de Vie 2

Info : Le F.C Picasso n'ayant pas d'équipe en District de l'Isère, ne peut pas participer à la Coupe Départementale Futsal.

CHAMPIONNAT EXCELLENCE : (JOURNÉE 2)

A jouer au plus tard le 02/10/2016.

L'arbre de Vie 1 / A.J.F.C 1 :
RCA Futsal1 / Espoir Futsal 38 : Le dimanche 02/10 à 19h30 (Gymn.le Vergeron, Moirans).
Futsal O.Rivois1 / Mistral Grenoble: Le lundi 26/09 à 20h30 (Gymn. SIS, Rives).
Club Martinérois 2 / Seyssinet A.C 1 :
Vie et Partage 2 / JOGA 2: Le samedi 01/10 à 18h00 (Gymn. Croix de verrine, Grenoble).

Les clubs d'A.J.F.C et Martinérois : Pour ces 2 équipes, leur dossier sera transmis à la commission des règlements.

CHAMPIONNAT EXCELLENCE : (JOURNÉE 3)

A jouer au plus tard le 16/10/2016.

A.J.F.C 1 / RCA 1 :
Seyssinet A.C 1 / L'arbre de Vie 1 : Le dimanche 16/10 à 14h00 (Gymn. Nominé, Seyssinet).
Mistral Grenoble 1 / Club Martinérois 2 : Le vendredi 07/10 à 20h30 (Gymn. Ampert , Grenoble).
JOGA 2 / Futsal O. Rivois 1 : Le samedi 01/10 à 17h30 (Gymn. Reynies Bayard, Grenoble).
Espoir Futsal 38 1 / Vie et partage 2 : Le samedi à 15h00 (Gymn. St Alban de Roche).

CHAMPIONNAT PROMOTION D'EXCELLENCE

A jouer au plus tard le 02/10/2016

Domarin / Nuxerete : complexe sportif ;
dimanche matin à 11h00
F.c. Isle d'Abeau 2 / RCA 2 : Le Dimanche à 19h00 (Gymn. St Hubert, L'Isle d'Abeau).
Exempt 1 / Touvet terrasse 2 :
Touvet Terrasse 1 / Pays Voironnais 2 : Le dimanche à 18h00 (Salle du Bresson, Le Touvet).
Etoile Futsal Fontaine 1 / Arbre de Vie 2 : Le dimanche à 17h00 (Gymn. Jules Valles, Fontaine).
F.O.C Froges 1 / Exempt 2 :

COUPE NATIONALE

1er TOUR : Le 09/10/2016

CHAMPIONNAT U17

Equipes pré-engagées : RCA, Pays Voironnais

CHAMPIONNAT FÉMININ :

Equipe pré-engagée : Vie et Partage

MERCI AUX CLUBS INTERESSES PAR LA CREATION D'UN CHAMPIONNAT FUTSAL U17 ET UN CHAMPIONNAT FEMININ DE CONFIRMER LEUR VOLONTE DE S'ENGAGER AUPRES DE LA COMMISSION FUTSAL DU DISTRICT DE L'ISERE PAR MAIL OU COURRIER ET QUE LA COMMISSION SE TIENT A DISPOSITION DES CLUBS INTERESSES PAR CES COMPETITIONS.



COMMISSION DES REGLEMENTS

TÉL. 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 20 SEPTEMBRE 2016

Présents : Mrs BOULORD, CHAMBARD, SEGHIER, REPELLIN, VITTONNE, PINEAU, ROBIN, MARTIN.

Excusés : Mrs. BOYER, BONO.

LICENCES – DELAI DE QUALIFICATION

Délai de qualification : (art 89 des RG)

Le joueur amateur est qualifié pour son club quatre jours francs après la date d'enregistrement de sa licence si le dossier est complet - (à titre d'exemple : si la date d'enregistrement de la licence est 1^{er} septembre, ledit joueur est qualifié le 6 septembre).

Date d'enregistrement pour dossiers complets (article 82 des R.G.)

Pour les dossiers complets ou complétés avant la date d'échéance indiquée ci-dessus, la date d'enregistrement imprimée sur la licence est celle de la saisie par le club dans footclubs.

Cette date sert de référence pour le calcul du délai de qualification.

Date d'enregistrement pour les dossiers avec pièce manquante :

En cas de pièces refusées, le délai de 4 jours pour compléter le dossier tout en gardant la date d'enregistrement partira de la notification du refus par la ligue uniquement dans le cas d'un premier refus.

A défaut, la date d'enregistrement sera celle de la dernière pièce scannée et validée par la ligue.

COURRIERS

CVL 38 FC : L'horaire officiel est le dimanche à 10 h. Avec l'accord de vos adversaires, vous pourrez fixer l'heure et le jour de la rencontre. Attention pour les matchs de fin d'après-midi et l'homologation de votre terrain.

AS SEREZIN de LA TOUR : un joueur, quelle que soit la catégorie, ne peut demander qu'une licence par période de mutation.

F.M.I.

Toute équipe en déplacement doit avoir ses licences originales en sa possession.

Les photocopies papier ou sur les portables ne sont pas admises.

Matchs pour lesquels la feuille de match papier a été autorisée par un (ou plusieurs) référents FMI :

<i>club recevant</i>	<i>club visiteur</i>	<i>Catégorie</i>
VALLEE DE L'HIEN 38	RACHAIS 3	1 ^{ère} division, poule B
CROSSEY	MARTINEROIS	1 ^{ère} division, poule B
ENTENTE FOOT DES ETANGS	ARTAS-CHARANTONNAY	1 ^{ère} division, poule C
BOSS	THODURE	2 ^{ème} division, poule D
PASSINS	ROCHETOIRIN	2 ^{ème} division, poule E
RUY-MONTCEAU	TURCS VERPILLIERE	2 ^{ème} division, poule D

EXEMPLE DE PURGE DE SUSPENSIONS

Exemple : pour un joueur U20 pouvant jouer en seniors et en U19
 Sanction : 3 matchs de suspension ferme, date d'effet 14/03 (lundi)

	Date d'effet	20/03	27/03	3/04	10/04	17/04	24/04	1/05	8/05
EQUIPE 1	14/03	pas de match	pas de match	1	2	3	reprise	→	
EQUIPE 2	14/03	pas de match	1	2	3	reprise	→		
EQUIPE 3	14/03	pas de match	1	2	pas de match	3	reprise	→	
	Date d'effet	20/03	27/03	3/04	10/04	17/04	24/04	1/05	8/05
U19	14/03	1	2	3	reprise	→			

ACCOMPAGNEMENT DES EQUIPES.

Art. 44 des règlements généraux du district de l'Isère.
 Cet article est applicable dès cette saison 2016-2017.
 Un éducateur ne peut être arbitre-assistant ni délégué club.
 Un joueur ne peut être dirigeant que s'il ne joue pas.

EDUCATEUR	ARBITRE ASSISTANT	DELEGUE CLUB 2 licencié	DELEGUE CLUB 1 licencié avec brassard
	peut être le délégué club 2	inscrit comme délégué bénévole adjoint 1 sur la F.M.I. si pas assistant bénévole	inscrit comme délégué bénévole principale sur la F.M.I.
		se rend le cas échéant disponible auprès du délégué officiel	inscrit comme délégué bénévole adjoint 2 (à l'extérieur).
		met la feuille de match à disposition des équipes 1 h 00 avant la rencontre	assure la sécurité des officiels
		présente à l'arbitre le ballon du match	assure la police de terrain (environnement, public)
		accueille les officiels et les visiteurs	fait dégager les accès aux vestiaires à la mi-temps et à la fin du match.
		s'assure du règlement des indemnités des officiels	accompagne les officiels jusqu'à leur vestiaire
		organise le retour des officiels et des visiteurs (collation et retour)	interdit à tout spectateur de pénétrer sur le terrain.



RAPPEL AUX CLUBS D'EXCELLENCE ET DE PROMOTION EXCELLENCE

Pour la saison 2016-2017, les clubs des poules Excellence et Promotion d'Excellence Seniors doivent communiquer le nom de leur éducateur par saisie Footclubs mais également par messagerie officielle au District.

Clubs n'ayant pas encore communiqué leur éducateur à ce jour :

EXCELLENCE : AS MARTINEROIS, ECHIROLLES, CREYS MORESTEL, VER-SAU

PROMOTION EXCELLENCE, poule A : DOMARIN, CROLLES, ISLE D'ABEAU, ST MARCELLIN 2, VOIRON - MOIRANS

PROMOTION EXCELLENCE, poule B : LA COTE SAINT ANDRE, CLAIX, SAINT ANDRE LE GAZ, VEUREY.

ENTENTES

N°1 : U15 : AS GRESIVAUDAN / CA GONCELIN
Entente gérée par GRESIVAUDAN

N°2 : U17 : CA GONCELIN / AS GRESIVAUDAN
Entente gérée par GONCELIN

N°3 : U13 : CHABONS / OYEU
Entente gérée par CHABONS

N°4 : U10/U11 : CHABONS / OYEU
Entente gérée par CHABONS

N°5 : U10 : VIRIEU / VALONDRAS
Entente gérée par VIRIEU

N°6 : U10 / U11 : VIRIEU / VALONDRAS
Entente gérée par VIRIEU

N°7 : U13 : VIRIEU / VALONDRAS
Entente gérée par VALONDRAS

N°8 : U15 : CHABONS / OYEU / VIRIEU / VALONDRAS
Entente gérée par OYEU

N°9 : U17 : CHABONS / OYEU / VIRIEU / VALONDRAS
Entente gérée par CHABONS

N°10 : U19 : BALMES NORD ISERE / LAUZES
Entente gérée par LAUZES

N°11 : U17 : LAUZES / BALMES NORD ISERE
Entente gérée par LAUZES

N°12 : U15 : BALMES NORD ISERE / LAUZES
Entente gérée par BALMES NORD ISERE (attention : entente uniquement pour l'équipe 2 vu le nombre de licences 30 à Balmes NI)

N°13 : U17 : ECBF / EFDE
Entente gérée par ECBF

N°14 : U15 : ECBF / EFDE
Entente gérée par ECBF

N°15 : U13 : CHIRENS / ST CASSIEN
Entente gérée par CHIRENS

N°16 : U15 : CHIRENS / ST CASSIEN
Entente gérée par CHIRENS

N°17 : U10-U11 : ST CASSIEN / CHIRENS
Entente gérée par ST CASSIEN

N°18 : U17 : CHIRENS / ST CASSIEN
Entente gérée par CHIRENS

N°19 : U10-U11 : CESSIEU / SEREZIN TOUR
Entente gérée par CESSIEU

N°20 : U15 : CESSIEU / SEREZIN TOUR
Entente gérée par CESSIEU

N°21 : U13 : SEREZIN TOUR / CESSIEU
Entente gérée par SEREZIN

N°22 : SENIORS 4^e Division : FLACHERES / ECBF
Entente gérée par FLACHERES

Attention pas de possibilité de montée

N°22 : SENIORS 4^{ème} Division : FLACHERES / ECBF
Entente gérée par FLACHERES

N°23 : U14-U15 : CVL38 / F.C SEVENNE
Entente gérée par CVL38



N°25 : FEMININES U14-U18 : FC LA COTE SAINT ANDRE / ST SIMEON SPORTS
Entente gérée par LA COTE SAINT ANDRE

N°26 : U15 : FC LA COTE SAINT ANDRE / ST SIMEON SPORTS
Entente gérée par ST SIMEON SPORTS

N°27 : U15 : FC LIERS / COMMELLE
Entente gérée par COMMELLE

N°28 : U17 : FC LIERS / COMMELLE
Entente gérée par LIERS

N°29 : U14-U15 : FORMAFOT BIEVRE VALLOIRE / U.S THODURE
Entente gérée par FORMAFOT BIEVRE VALLOIRE

N°30 : U12-U13 : FORMAFOT BIEVRE VALLOIRE / U.S THODURE
Entente gérée par FORMAFOT BIEVRE VALLOIRE

N°31 : U10-U11 : FORMAFOT BIEVRE VALLOIRE / U.S THODURE
Entente gérée par FORMAFOT BIEVRE VALLOIRE

N°32 : U19 : DOMENE / LE VERSOUD
Entente gérée par DOMENE

N°33 : U15 : U.S. VALMONTAISE / E.S. PIERRE CHATEL
Entente gérée par E.S. PIERRE CHATEL

N°34 : U16-U17 : FC VAREZE / FC COLLINES
Entente gérée par FC VAREZE

N°35 : U10-U11 : FC VAREZE / FC COLLINES
Entente gérée par FC VAREZE

N° 36 : FEMININES à 8 : ES IZEAUX / AS BEAUCROISSANT
Entente gérée par E S IZEAUX

N°37 : U 15 : AS TOUVET LA TERRASSE 38 / FC LES PETITES ROCHES
Entente gérée par AS TOUVET LA TERRASSE

N° 38 : FEMININES à 8 / FC VAREZE / AS CHEYSSIEU
Entente gérée par FC VAREZE

N° 39 : U10-U11 : 1 2 3 BOUGE (TENCIN) / C A GONCELIN
Entente gérée par 1 2 3 BOUGE (TENCIN)

N°40 : SENIORS 4° Division : AS VALONDRAS / CS VIRIEU
Entente gérée par VALONDRAS
Attention pas de possibilité de montée

N°41 : U15 : FC VAREZE / FC COLLINES
Entente gérée par FC VAREZE

N°42 : U15 : FC VOIRON-MOIRANS / AFP VOIRON
Entente gérée par AFP VOIRON

N°43 : U13 : FC VOIRON-MOIRANS / AFP VOIRON
Entente gérée par FC VOIRON-MOIRANS

N°44 : U14-U15 : ST ANTOINE L'ABBAYE / US RO-CLAIX
Entente gérée par US RO-CLAIX

RAPPEL EXEMPLES DE RESERVES

1. Je soussigné _____ licence n° _____ capitaine de l'équipe de _____
(ou M _____ dirigeant licence n° _____ pour les équipes de jeunes) fait toute réserve
sur la participation et/ou la qualification du joueur (ou des joueurs) _____ de l'équipe de _____
_____ ne présentant pas de licence : **inscrire le nom du joueur ou des joueurs.**

2. Je soussigné _____ licence n° _____ capitaine de l'équipe de _____
(ou M _____ dirigeant licence n° _____ pour les équipes de jeunes) fait toute réserve
sur la participation et/ou la qualification de l'ensemble des joueurs _____ de l'équipe de _____
_____ ne présentant pas de licence.

3. Je soussigné _____ licence n° _____ capitaine de l'équipe de _____
(ou M _____ dirigeant licence n° _____ pour les équipes de jeunes) fait toute réserve sur

la participation au match de plus de 6 joueurs titulaires d'une licence mutation du club de _____ inscrire le nom des joueurs.

4. Je soussigné _____ licence n° _____ capitaine de l'équipe de _____ (ou M _____ dirigeant licence n° _____ pour les équipes de jeunes) fait toute réserve sur la participation au match de plus de 2 joueurs mutés hors période du club de _____ inscrire le nom des joueurs.

5. Je soussigné _____ licence n° _____ capitaine de l'équipe de _____ (ou M _____ dirigeant licence n° _____ pour les équipes de jeunes) fait toute réserve sur la participation à la rencontre de plus de 3 joueurs ayant fait plus de 5 matches avec la ou les équipes supérieures.

6. Je soussigné _____ licence n° _____ capitaine de l'équipe de _____ (ou M _____ dirigeant licence n° _____ pour les équipes de jeunes) fait toute réserve sur la participation à la rencontre de l'ensemble des joueurs du club de _____ étant entrés en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club alors que celle-ci ne joue pas un match officiel le même week-end.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

RESERVE TYPE JOUEURS BRULES DISTRICT :

Choisir dans type de réserves :

- 1) Réserves autres sur équipe visiteuse (ou réserves autres sur équipe recevante) :
- 2) Apparaît le libellé (Je soussigné Mr x, n° de licence, capitaine du club de __ formule des réserves pour le motif suivant :
- 3) Il faudra écrire dans le rectangle :

« Participation de plus de trois joueurs ayant joué plus de cinq matchs avec la ou les équipes supérieures. »

EVOCAATION

N°1 : DOMENE 2 / SEYSSINET 3 – SENIORS – 2^{ème} DIVISION – POULE B – MATCH DU 18/09/2016.

Suite à évocation du club de SEYSSINET, la CR demande au club de DOMENE de fournir des explications concernant la participation à la rencontre du joueur OGUEY Barthélemy, licence n° 2598615730, ce joueur étant susceptible d'avoir participé à la rencontre en état de suspension.

Réponse à fournir pour le 26/09/2016 délai de rigueur

DECISIONS

N°3 : PONTCHARRA / ST GEORGES DE COMMIERS – SENIORS – COUPE ISERE –MATCH DU 11/09/2016. TOUR 1.

Dossier ouvert à la demande du bureau du District.

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».

Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F, il s'avère que les joueurs du club de PONTCHARRA :

GHANEM Taufik, licence enregistrée le 07/09/2016, qualifié le 12/09/2016,

INTILLIA Rémi, licence enregistrée le 07/09/2016, qualifié le 12/09/2016,

FEBURIER Benjamin, licence enregistrée le 07/09/2016, qualifié le 12/09/2016,

BOUHOUA Abdelkader, licence enregistrée le 07/09/2016, qualifié le 12/09/2016,
IMEL Ichem, licence enregistrée le 07/09/2016, qualifié le 12/09/2016, n'étaient pas qualifiés à la date de la rencontre.

Le club de PONTCHARRA est amendé de la somme de 5 x 30 € = 150€ pour avoir fait jouer 5 joueurs non qualifiés à date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°4 : FROGES / MAHORAISE – SENIORS – COUPE ISERE – MATCH DU 11/09/2016. TOUR 1.

Dossier ouvert à la demande du bureau du District.

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ». Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que le joueur du club de MAHORAISE :

ATTOUMANI Manrouf, licence enregistrée le 15/09/2016, n'était pas licencié à la date de la rencontre.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de MAHORAISE.

Le club de MAHORAISE est amendé de la somme de 100 € pour avoir fait jouer un joueur non licencié à la date de la rencontre.

Le club de FROGES est qualifié pour le tour suivant.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°5 : TULLINS / PONT DE CLAIX – SENIORS – COUPE ISERE – MATCH DU 11/09/2016. TOUR 1.

Dossier ouvert à la demande du bureau du District.

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ». Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que le joueur du club de PONT DE CLAIX :

HADDOUCHE Mohamed, licence enregistrée le 13/09/2016, n'était pas licencié à la date de la rencontre.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de PONT DE CLAIX.

Le club de PONT DE CLAIX est amendé de la somme de 100 € pour avoir fait jouer un joueur non licencié à la date de la rencontre.

Le club de TULLINS est qualifié pour le tour suivant.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°6 : VALLEE BLEUE / CESSIEU – SENIORS – COUPE ISERE – MATCH DU 11/09/2016. TOUR 1.

Dossier ouvert à la demande du bureau du District.

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».

Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que les joueurs du club de VALLEE BLEUE :

DESANTE Guillaume, licence enregistrée le 09/09/2016, qualifié le 14/09/2016,

IBANEZ Nicolas, licence enregistrée le 12/09/016, non licencié à la date de la rencontre,

INGEGNERI Lucas licence enregistrée le 12/09/016, non licencié à la date de la rencontre



Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de VALLE BLEUE.

Le club de VALLEE BLEUE est amendé de la somme de 30€ pour avoir fait jouer 1 joueur non qualifié.

Le club de VALLEE BLEUE est amendé de la somme de 200€ pour avoir fait jouer 2 joueurs non licenciés.

Le club de CESSIEU est qualifié pour le tour suivant.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°7 : TURCS VERPILLIERE 2 / VIRIEU – SENIORS – COUPE ISERE – MATCH DU 11/09/2016. TOUR 1.

Dossier ouvert à la demande du bureau du District.

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».

Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que les joueurs du club de TURCS VERPILLIERE :

HALEP Yunus, licence enregistrée le 09/09/2016, qualifié le 14/09/2016, n'était pas qualifié à la date de la rencontre.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de TURCS VERPILLIERE.

Le club de TURCS VERPILLIERE est amendé de la somme de 1 x 30 € = 30€ pour avoir fait jouer 1 joueur non qualifié à la date de la rencontre.

Le club de VIRIEU est qualifié pour le tour suivant.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°8 : AJFC / MARTINEROIS – FUTSAL – EXCELLENCE – MATCH DE SEMAINE 38 – J1

Considérant la directive championnat Futsal district Isère pour la saison 2016/2017 :

« Réunion de début de saison : Présence obligatoire de tous les clubs le 02/09/2016 à 19h30 au District. Tout club absent aura toutes ses rencontres perdues tant qu'il ne se sera pas présenté au DIF auprès de la commission Futsal ».

Considérant l'absence des clubs d'AFJC et MARTINEROIS à la réunion obligatoire du 02/09/2016,

Par ces motifs, la C.R. donne match perdu par pénalité aux deux clubs.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

PRESIDENT
Jean Marc BOULORD
06.31.65.96.77

SECRETAIRE
Jean CHAMBARD

COMMISSION SPORTIVE

RÉUNION DU 20/09/2016

Présents : L. Mazzoleni/ F. Agaci /G.Bouat/ J. Chambard / B.Buosi / D. Guillard / D. Marchal / M. Hesni / C. Maugiron

Excusée: A. Brault

U10 U10/U11 U 11

Devant le constat qu'un certain nombre de clubs n'a pas procédé au pré engagement, la commission a dû reporter la première journée des plateaux au 1 octobre.

Nous espérons publier le calendrier des plateaux, pour le vendredi 23 septembre.

U13

A	B	C	D
CROLLES 4	DOMENE 1	CLAIX 2	JARRIE CHAMP 2
PAYS ALLEVARD 2	VERSOUD 2	SUD ISERE 2	SUD ISERE 3
GONCELIN 1	ST HILAIRE DU TOUVET 1	ST GEORGES DE COMMERS 1	ECHIROLLES 5
GRESIVAUDAN 2	MANIVAL 4	ST MARTIN URIAGE 2	SUD ISERE 4

E	F	G	H
ABBAYE 1	ASIEG 2	SURIEUX 2	POISAT 1
RACHAIS 2	ABBAYE 2	FC2A 2	MARTINEROIS 3
USVO 4	SURIEUX 1	ECHIROLLES 6	FONTAINE 2
MARTINEROIS 2	EYBENS 6	USVO 2	EYBENS 5

I	J	K	L
SEYSSINS 2	FONTAINE 1	4 MONTAGNES 1	MOIRANS 1
EYBENS 4	SEYSSINET 4	SASSENAGE 3	DEUX ROCHERS 4
SEYSSINET 5	SEYSSINS 3	SEYSSINET 6	FURE ISERE 2
GF38 4	POISAT 2	USVO 3	RO CLAIX 2



L 'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR



PV N° 310

JEUDI 22 SEPTEMBRE 2016

M	N	O	P
CHATTE 2	VOREPPE 2	ASCOL 1	CHABON 1
G SUD DAUPHINE 4	VOIRON MOIRAN 1	LCA FOOT 2	ASCOL 2
VINAY 2	POLIENAS 1	ST GEOIRE EN VALDAINE 2	LCA FOOT 1
EXEMPT 1	EXEMPT 2	VALONDRAS 1	RIVES 1

Q	R	S	T
BALMES NI 2	CORBELIN 1	SEREZIN 2	FARAMANS 1
GREYS MORESTEL 2	VEZERONCE HUERT 2	TOUR ST CLAIR 3	LIERS 1
TIGNEU 1	ST CLAIROIS 1	VEZERONCE HUERT 3	MOTTIER 1
CHARVIEU 2	VALLEE DU GUIERS 4	VALLEE HIEN 2	ST SIMEON BRESSIEUX 1

U	V	W
DOMARIN 3	CVL 38 2	ESTRABIN 2
UNI FOOT 2	ENT FOOT ETANG 1	REVENTIN 2
NIVOLAS 3	VAREZE 2	OL NORD DAUPHINE 2
ISLE D'ABEAU 2	EXEMPT 3	EXEMPT 4

Ci-dessus la composition des poules du 3ème niveau, le calendrier sera consultable sur le site.

U15 A 8

Pour l'instant il y a seulement 8 équipes inscrites ceci pose un problème pour formaliser une compétition. La commission sera dans l'obligation de prendre une décision début Octobre

Responsable : DAN MARCHAL TEL : 06 24 79 26 38

U15 A 11

Courrier: Reventin/ US Jarrie Champ / U S V O / Moirans/ La cote st André. Lu et noté .
La Côte Saint André nécessaire fait.

Suite au désistement de Moirans et à l'inscription de trois nouvelles équipes U S V O 2 /REVENTIN 2 / JARRIE CHAMP 2 voici la nouvelle composition des poules

U15 1 ° DIVISION

A	B	C	D
GIERES 2	BAJATIERE 1	ECHIROLLES 4	COTE ST ANDRE 2
MANIVAL 3	ECHIROLLES SURIEUX	EYBENS 3	CROSSEY
MARTINEROIS 2	F C 2 A 2	JARRIE CHAMP 1	G SUD DAUPHINE 2
PAYS D'ALLEVARD 1	MANIVAL 2	FONTAINE 1	G FURE ISERE 1
TOUVET TERRASSE 1	MARTINEROIS 1	PIERRE CHATEL 1	IZEAUX 1
U S V O 1	MISTRAL 1	PONT DE CLAIX 1	RO-CLAIX 1
ASIEG 1	4 MONTAGNES 1	ST GEORGES DE COMMIERS	VOIRON /MOIRANS
ST MARTIN D'URIAGE 1	SEYSSINET 3	NOTRE DAME MESSAGE	SURE 1
DEUX ROCHERS 2	JARRIE CHAMP 2	ST PAUL DE VARCES	VINAY 1
SASSENAGE 2	U S V O 2	BOURG D'OISANS	VINAY 2

E	F	G	H
BOURBRE 2	ASCOL	BALMES N ISERE 2	REVENTIN
COMMELLE 1	BOURBRE 1	CHARVIEU 2	BEAUVOIR 1
L C A FOT38 1	ST ANDRE LE GAZ 1	CVL 38 1	ESTRABLIN
ECBF 1	ECBF 2	DOMARIN 2	CVL 38 2
ST SIMEON BRESSIEUX	CASSOLARD-PASSAGEOIS 1	ARTAS CHARANTONNAY 2	GR ISERE RHODANIENNE
ST HILAIRE DE LA COTE	ST GEOIRE EN VALDAINE 1	TIGNIEU 1	REVENTIN 2
VALLEE DE L'HIEU 1	NIVOLAS 2	UNIFOOT	MOS 3 RIVIERES 2
OYEU	VALLE DU GUIERS 2	VALLEE BLEUE 1	NORD DAUPHINE 1
TOUR ST CLAIR 2	CESSIEU	ISLE ABEAU 2	VAREZE 1
EXEMPT	BALMES N ISERE 1	VILLEFONTAINE 1	CVL 38 3

Le calendrier est consultable sur le site :

Responsable : DAN MARCHAL TEL : 06 24 79 26 38

U17

Courriers clubs : Manival, Seyssinet, Moirans, Charvieu

Seyssinet : nous ne pouvons pas satisfaire à votre demande les calendriers étant parus

Manival 3 : Nous ne pouvons pas satisfaire à votre demande pour l'instant

1^{er} Division Modification des poules

Poule B : Moirans intègre cette Poule en lieu et place de Chabons

Poule C : Chabons intègre cette poule en lieu et place de Isle d'Abeau

Poule D : Isle d'Abeau intègre cette poule en lieu et place de l'exempt

Poule D : Forfait général de Charvieu 2 après parution des calendriers

U19

Excellence : MOS 3 RIVIERES Forfait lors de la 1er journée du 17 / 09 vient de déclarer forfait général

1^{er} Division Poule A : Journée du 24/09 Gpt Fures Isère / FC2A est reportée à une date ultérieure cause coupe Gambardella

SENIORS

CHALLENGES LUCIEN GROS BALTHAZARD et AUGUSTIN DOMINGUEZ :

Les clubs ayant des équipes 3 ou 4 désireux de leur faire disputer ces challenges sont priés de confirmer leur inscription à la commission avant le mardi 27 septembre 2016.

Courriers

Beaurepaire : votre inscription en coupe réserves est faite

Noyarey : vous parlez du forfait général de Goncelin, pour l'instant cette équipe ne nous a pas signalé cette situation

Promotion d'excellence B : J3 : ECBF / Seyssins du 02/10 est avancé au samedi 01/10 à 20h à Eclose Badinières (éclairage OK)

1ère Division poule C : La rencontre MOS 3 Rivières 3 – Creys Morestel 2 est inversée et se jouera le samedi 24 Septembre à 18h00 au stade Bracon (Synthétique) à Creys Mépieu en raison du match de coupe de France de Mos 3 Rivières.

3° Division B : J2 : Crolles 3 / Seyssins 2 du 25/09 : pour jouer à 12h lever de rideau de Coupe de France, vous devez demander l'accord de la LRAF gestionnaire de la Coupe de France

4ème Division : Sud Isère 2 et Gresivaudan 2 sont intégrés en poule A.

Les Calendriers de 4ème Division paraîtront en fin de semaine.

REPORTS DU 25/09 SUITE A COUPE DE FRANCE

Excellence :

FC2A / St Maurice Exil est reporté au 08/10

Jarrie Champ / Eybens est reporté au 09/10

Promotion d'excellence (reportés ultérieurement)

Manival 2 / ASIEG

Vezeronce Huert / Crolles

Isle d'Abeau / St Marcellin 2

3° Division E (reporté ultérieurement)

Artas Charantonay 2 / Villefontaine

VETERANS

Vétérans Grenoble

La constitution des poules et le calendrier seront consultables en fin de semaine sur le site du district.

Vétérans Nord Isère

En l'absence des réponses sur les près engagements de certains clubs un projet provisoire est à consulter ci-dessous

Poule A	Poule B	Poule C
Ascol Foot 38 1	Crossey A s 1	Balme Nord Isere 1
Batie Divisin 1	Moirans	Bouchage Us 1
Bourbe Asf 1	Murette 2	Bouchage Us 2
Chirens 1	Polienas 1	Chabons St 1
Montferrat 1	Rives 1	Corbelin Us 1
St André le Gaz 1	Sillans 1	Creys-Morestel Us 1
U .S. Pontoise 1	St Geoire Valdainé	Rhone Alpes Nord 1
Valondras 1	Chartreuse Guiers	Vallée Du Guiers Fc 1
Voiron Moirans	Voiron Asp 1	Venerieu
Rives 2	Voreppe 2	
La Murette		

Poule D	Poule E
Beaurepaire 1	Beauvoir Us 1
Ent Foot Etangs 1	Estrablin 1
Formafoot Bievre Va 1	Mos-3 Rivières 2
St Hilaire de la Cote 1	St Maurice Exil Am.L 1
Mos-3 Rivières 1	St Maurice Exil Am.L 2
St Siméon de Bressieux 1	Vareze Fc 1
Thodore Us 1	Ent Foot Etang 2
3 Exempts	3 Exempts 1

Responsable Vétérans : Mohammed Hesni 06 51 73 48 76

Les Co- Présidents
L.Mazzoleni / F. Agaci

Le Secrétaire
J. Chambard



STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 30 septembre 2016 au dimanche 2 octobre 2016

STADE CLOS D'OR - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

samedi 1 octobre 2016

Match Féminines U19 GF38/AS ST ETIENNE (match à 15h00)

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL

(Synthétique)

samedi 1 octobre 2016

Match U19 FC MISTRAL/ASJF DOMENE (match à 16h00)

dimanche 2 octobre 2016

Match seniors 2D ASIEG 2/US ST ANTOINE (match à 12h30)

Match seniors Prom.Exc. ASIEG/AS DOMARIN (match à 15h00)

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 1 octobre 2016

Match U13 (foot à 8) FC2A/FC ECHIROLLES 3(match à 13h30)

Match U19 FC2A/US ST PAUL VARCES (match à 16h00)

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 1 octobre 2016

Match U13 (foot à 8) GF38 3/FC MISTRAL (match à 10h30)

Match U13 (foot à 8) GF38 4/US SASSENAGE 2(match à 10h30)

Match U13 (foot à 8) GF38 2/FC SEYSINS (match à 13h30)

Match U13 (foot à 8) GF38 /ES RACHAIS (match à 13h30)

Match seniors Exc. FC2A/FC 3 RIVIERES 2(match à 19h00)

dimanche 2 octobre 2016

Match U15 ELITE GF38/VENISSIEUX MINGUETTES (match à 13h00)

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (rugby / foot à 8)

samedi 1 octobre 2016

Match U13 (foot à 8) ASIEG/OC EYBENS 2(match à 14h00)

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

dimanche 2 octobre 2016

Match seniors 3D GUINENS DE L'ISERE/AS PONTCHARRA (match à 15h00)

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°1

FOOTBALL (GAZON)

dimanche 2 octobre 2016

Match Féminines seniors HL GF38 2/ST ROMAIN SANNE (match à 15h00)

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2

FOOTBALL (SYNTH)

dimanche 2 octobre 2016

Match Féminines seniors à 11 GF38 3/VOIRON MOIRANS (match à 13h00)

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 1 octobre 2016

Match U19 US ABBAYE/G.FURE ISERE (match à 16h00)

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 2 octobre 2016

Match U17 HL GF38/BOURGOIN JALLIEU (match à 13h00)

STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN

SYNTHETIQUE

samedi 1 octobre 2016

Match U13 (foot à 8) USVO/OC EYBENS (match à 13h30)

Match U17 USVO/CLAIX FOOT (match à 16h00)

dimanche 2 octobre 2016

Match seniors 3D MAHORAISE GRENOBLE/FC CROLLES 3(match à 15h00)

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

REUNION DU 20 SEPTEMBRE 2016

Présents : MM. GIROUD- GARAMPON, NARDIN, DA CUNHA VELOSO

Excusés : MM. SERVE, FRANZIN, FARRAT, SABATINO

COURRIER

CLUB : AS MARTINEROIS :

Le libellé ci-dessous reprend les textes du règlement du statut de l'arbitrage.

Mr GRUCHET Allan parti à la réunion n'a pas de licence arbitre, pour les saisons 2015/2016 et 2016/2017.

Il ne représente pas le club au statut de l'arbitrage.

Mr GRUCHET Fred qui s'est engagé dans l'armée, ne représente plus le club au statut de l'arbitrage.

Pour Mr KHOUAS Yacine, la commission vous demande un certificat médical précisant sa maladie et son indisponibilité, pour vous représenter au statut de l'arbitrage.

Le Président
Hervé Giroud-Garampon

Le secrétaire
Florent Nardin

COMMISSION TECHNIQUE

MARDI 20 SEPTEMBRE 2016

JOURNEE D'ACCUEIL U7/U9

Comme chaque saison le District de l'Isère organise la journée d'accueil pour les catégories U6/U7 et U8/U9. Vous trouverez sur notre site internet les sites organisateurs : (<http://isere.fff.fr/cg/8602/www/index.shtml>)

FORMATION MODULE U7

Attention Changement de date

Les Inscriptions sont ouvertes en ligne pour ce module reporté au 5 novembre à Balmes Nord Isère (St Chef). Attention, les stagiaires doivent obligatoirement être majeurs pour suivre cette formation.

DETECTION U14F/U15F

Le mercredi 5 Octobre à Apprieu ; rdv au stade d'Apprieu à 14h.

REUNION DE PRESENTATION DU LABEL JEUNES

Le jeudi 6 Octobre à 19h au District de l'Isère.

FORMATION CFF2 DU 24 AU 27 OCTOBRE

Nous vous informons que cette session de formation est complète.

LES BONS DE FORMATIONS

Nous informons les clubs que les bons de formations pour cette saison seront acceptés jusqu'au dernier jour de la formation concernée. Au-delà, le District ne pourra plus vous les déduire de vos formations



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU MARDI 20 SEPTEMBRE 2016

PRESIDENT : CHASSIGNEU GUY

Membres Commission : BALDINO CATALDO – BECHET PATRICE – DUTCKOWSKI YOHAN
TOUILLON JEAN FRANCOIS

Infos Commission : Pour la saison 2016/2017 vous pouvez joindre la commission
Le lundi de 10h à 11h30.

CLASSEMENT ECLAIRAGE

SASSENAGE : Stade Paul Vieux Melchior – NNI
384740202
Niveau E5 – 166lux – CU0.72 – Emini/Emaxi0.44 –
Classement jusqu'au 13 septembre 2017

CLASSEMENT GYMNASSE

MOIRANS : LE VERGERON pour un classement en
niveau FUTSAL4
(Toujours en attente des pièces demandées pour
l'homologation)

Courrier envoyé :

- **Mairie – Clubs**

SEYSSINS pour confirmation classement Stade Jean BEAUVALLET synthétique lundi 19 septembre.

VILLENEUVE pour confirmation classement éclairage.



L'UNAF ISÈRE J'ADHÈRE

Votre section départementale de l'Isère n'est pas seulement un soutien juridique (*paiement des frais d'avocat...*), elle est avant tout une véritable famille sportive rassemblant tous les arbitres de football en activité ou non.

Votre adhésion vous donne droit à des avantages incontournables.

Pour adhérer :

Il suffit de remplir la fiche adhésion UNAF ISERE : située sur le site du District de l'Isère de Football : rubrique « Arbitrage » – onglet « Documents » - onglet « UNAF 38 » et la retourner à l'adresse suivante :

UNAF ISERE

District de l'Isère de Football
2 bis rue Pierre de Coubertin
38360 SASSENAGE

Et, joindre un chèque, à l'ordre de l'UNAF ISERE, correspondant à votre catégorie :

Catégorie	Cotisation
Très jeune arbitre (né(e) après le 01/01/2001)	Gratuit
Jeune arbitre (né(e) après le 01/01/1993)	25 Euros
Arbitre adulte	44 Euros
Honoraire ou sympathisant	30 Euros

Un reçu de paiement peut vous être envoyé sur demande pour votre club.